



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
IUT**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Métiers du BTP: Génie civil et construction Parcours Gestion de travaux et encadrement de chantier (GTEC)	L3	David DUVAL *Laurence OMS	PR MCF	<a href="mailto:david.duval@univ-perp.fr">david.duval@univ-perp.fr</a> <a href="mailto:laurence.oms@univ-perp.fr">laurence.oms@univ-perp.fr</a>	Sophie DULAC Vincent NICOL Laurence OMS	Professionnel Professionnel MCF
LICENCE PRO Métiers du BTP: Génie civil et construction Parcours Gestion de travaux Méthodes et Innovations numériques (GTMIN)	L3	David DUVAL *Laurence OMS	PR MCF	<a href="mailto:david.duval@univ-perp.fr">david.duval@univ-perp.fr</a> <a href="mailto:laurence.oms@univ-perp.fr">laurence.oms@univ-perp.fr</a>	Sophie DULAC Vincent NICOL Laurence OMS	Professionnel Professionnel MCF
LICENCE PRO Métiers du BTP: Génie civil et construction Parcours 3D Travaux Études Méthodes (3D TEM)	L3	David DUVAL *Laurence OMS	PR MCF	<a href="mailto:david.duval@univ-perp.fr">david.duval@univ-perp.fr</a> <a href="mailto:laurence.oms@univ-perp.fr">laurence.oms@univ-perp.fr</a>	Sophie DULAC Vincent NICOL Laurence OMS	Professionnel Professionnel MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
IUT**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Métiers du BTP : travaux publics Parcours Adjoint technique des entreprises de travaux publics et/ou bureau d'études (ATTPBE)	L3	David DUVAL *Maxime ESTABEN	PR MCF	<a href="mailto:david.duval@univ-perp.fr">david.duval@univ-perp.fr</a> <a href="mailto:estaben@univ-perp.fr">estaben@univ-perp.fr</a>	Maxime ESTABEN Eric MARCHISONE Florent GIANORDOLI	MCF Professionnel Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

  
 Le Président  
 Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
IUT**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Jury de passage et de délivrance	BUT Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA)	David DUVAL *Marion PODESTA	PR MCF	<a href="mailto:david.duval@univ-perp.fr">david.duval@univ-perp.fr</a> <a href="mailto:marion.podesta@univ-perp.fr">marion.podesta@univ-perp.fr</a>	Delphine BAGNOULS Laurent CAVIGNAC Christelle SANTANACH	PRCE MCF Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
IUT**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômés nationaux de la composante IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Jury de passage et de délivrance	BUT Management Logistique et Transport (MLT)		David DUVAL *Romain PETIOT	PR MCF	<a href="mailto:david.duval@univ-perp.fr">david.duval@univ-perp.fr</a> <a href="mailto:rpétiot@univ-perp.fr">rpétiot@univ-perp.fr</a>	Laurie VIGNEAU Guillaume CARROUET Eric CABAILLE	MCF MCF Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

  
 Le Président  
 Yves AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
IUT**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**


Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Jury de passage et de délivrance	BUT Techniques de Commercialisation (TC) Carcassonne		David DUVAL *Philippe JEANJEAN	PR PRAG	<a href="mailto:david.duval@univ-perp.fr">david.duval@univ-perp.fr</a> <a href="mailto:philippe.jeanjean@univ-perp.fr">philippe.jeanjean@univ-perp.fr</a>	Laurent AYRAL Elisabeth Eglem Bruno SALVETAT Sabine SATGE	PRCE MCF Professionnel Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président  
Yvan AUGUET






**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
IUT**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Jury de passage et de délivrance	BUT Carrières Juridiques (CJ)		David DUVAL	PR	<a href="mailto:david.duval@univ-perp.fr">david.duval@univ-perp.fr</a>	Melanie ROGERS	PRCE
	Narbonne		*Tiphaine ROMBAUTS-CHABROL	MCF	<a href="mailto:tiphaine.rombauts-chabrol@univ-perp.fr">tiphaine.rombauts-chabrol@univ-perp.fr</a>	Evelyne ABBE Nadine PINATEL	Professionnel PRAG

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

*Yvan AUGUET*  
Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
IUT**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

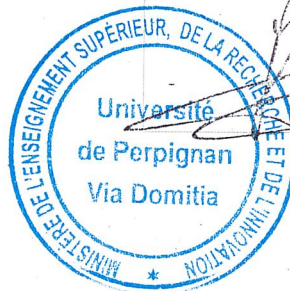
FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Jury de passage et de délivrance	BUT Génie Biologique (GB) Parcours Agronomie	David DUVAL Marion PICARD	PR MCF	<a href="mailto:david.duval@univ-perp.fr">david.duval@univ-perp.fr</a> <a href="mailto:marion.picard@univ-perp.fr">marion.picard@univ-perp.fr</a>	Carole BLANCHARD Muriel DUVAL Pascal GARCIA	PR MCF Professionnel
	BUT Génie Biologique (GB) Parcours Sciences de l'environnement et écotecnologies	David DUVAL Lise BARTHELMÉBS	PR PR	<a href="mailto:david.duval@univ-perp.fr">david.duval@univ-perp.fr</a> <a href="mailto:barthelm@univ-perp.fr">barthelm@univ-perp.fr</a>	Christophe RIONDET Carole BLANCHARD Véronique IZARD	MCF PR Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
IUT**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Jury de passage et de délivrance	BUT Génie industriel et maintenance (GIM)	David DUVAL *Martine GRISENTI	PR MCF	<a href="mailto:david.duval@univ-perp.fr">david.duval@univ-perp.fr</a> <a href="mailto:grisenti@univ-perp.fr">grisenti@univ-perp.fr</a>	François VERNAY Fabrice FRUGIER Nicolas BATAILLE Eric ATIENZA	PR PRCE Professionnel Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

  
 Le Président  
 Yvan AUGUET







**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
IUT**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

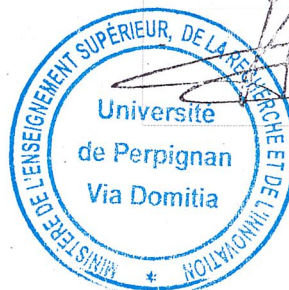
FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Jury de passage et de délivrance	BUT Génie chimique - Génie des procédés (GCGP)		David DUVAL *Olivier CASTEL	PR PRAG	<a href="mailto:david.duval@univ-perp.fr">david.duval@univ-perp.fr</a> <a href="mailto:olivier.castel@univ-perp.fr">olivier.castel@univ-perp.fr</a>	Jean-Michel CAZEILLES Vincent GOETZ	PRAG Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
IUT**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Jury de passage et de délivrance	BUT Science de données (SD) Carcassonne		David DUVAL *Thierry SPINOSA	PR PRAG	<a href="mailto:david.duval@univ-perp.fr">david.duval@univ-perp.fr</a> <a href="mailto:spinosa@univ-perp.fr">spinosa@univ-perp.fr</a>	Isabelle UFASTE Sylvie VIGUIER PLA Farida AOUADOMAR François BERGERET	PRAG MCF Professionnel Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

Yvan AUGUET

